

L'an mil neuf cent soixante quatorze, le VENDREDI 18 JANVIER, à 14 H 00, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en PREMIERE SESSION ORDINAIRE au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE de la COMMUNE de SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. LEGROS Auguste - HOARAU Marcel - GERARD Marc - BOURHIS Camille-TESSIER Jacques - CHANE KUNE Maurice - FOSSARD Charlemagne - FERRERE Chantilly - BOYER Bruno - APAVOU Antoine - ROBERT Valère - FONTAINE Frantz - Mme ROCHE Valère - MM. AFFEJEE Abdoul-Hack - TANDRYA Fred - MONDON Jean-Claude - LAPIERRE Marcel - RAMASSAMY Adolphe - PICARD Antoine - AFFEJEE Jack - LAURET Gérard - BOYER Eric - DE BALBINE Alexandre.

Etaient représentés :

M. RIVIERE Maxime	par M. Marcel HOARAU
M. LICHARDY André	par M. Maurice CHANE KUNE
M. TANDRYA Fred	par M. Jacques TESSIER
Mme PAYET André	par M. Jean-Claude MONDON
M. NATIVEL Philippe	par M. Auguste LEGROS

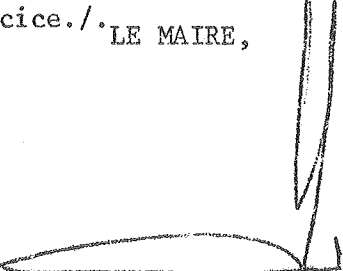
Etait absente excusée :

Mme BENARD Jules

Absents du Département :

Mme JASMIN Eléopold - M. SERS Henry - Mme FUTHAZAR Hugues -

NOTA - Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le 18 JANVIER 1974 et que le nombre de Conseillers présents a été de 23 sur 37 Conseillers en exercice. / LE MAIRE,



Les autres Conseillers étaient absents et non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la Loi du 5 AVRIL 1884, sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Antoine PICARD ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :